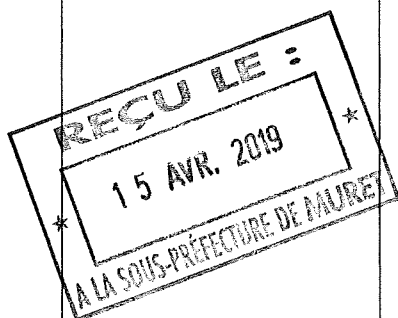


<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 4 avril 2019</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>	
<p>N° 4590</p> <p>OBJET :</p> <p>Bail emphytéotique avec la société CS FICON</p>	<p>Vu l'avis du service des domaines en date du 01 avril 2019,</p> <p>Considérant la nécessité d'offrir une reconversion économique aux anciens terrains d'exploitation de gravières remblayées,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique administratif (BEA) avec la société CS FICON dans les termes et conditions suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Bail emphytéotique administratif - Durée : 30 ans à compter de l'obtention du permis de construire reconductible 1 fois pour 10 ans. - Nature juridique : L'emphytéote pourra conclure des droits réels sur le terrain. - Parcelles cadastrées concernées : A 572, A 573, A 1405 et A 1407 soit ensemble 5 131 m². - Montant annuel du loyer : 1.026,20 euros HT. Le versement interviendra dès commencement des travaux. - Révision annuelle du montant du loyer selon la formule prévue au contrat - Conditions d'exploitation : L'exploitation sera effectuée aux risques de la société CS FICON. L'accès aux services de la Mairie sera permis durant toute la durée de l'exploitation.



	<ul style="list-style-type: none">- Démantèlement : la société s'engage à démanteler l'installation et de remettre le site à l'état initial à l'échéance du bail.- Frais d'actes : les frais d'actes seront supportés par la société CS FICON.• Habilite Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 15 AVR. 2019</p> <p>Affiché le : 16 AVR. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 11 avril 2019</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p> 